



PROTOCOLE DE SORTIE

Mesures de sécurité

La sécurité concerne toute l'équipe. Lors des sorties et activités en extérieures, il est demandé à tous une attention particulière.

Une fiche de sortie est établie en amont de chaque sortie à pied ou en véhicule.

La ou le responsable de la sortie, professionnel de la structure, doit impérativement :

- Remplir la fiche de sortie avec l'accord des familles pour chaque sortie ;
- Signaler son départ à l'équipe qui reste au siège de l'association et à la direction de l'établissement ;
- Préciser le lieu, le trajet, l'heure de départ et de retour estimé ;
- Préciser le nombre d'enfants, le nombre d'accompagnateurs : parents, professionnels, stagiaires, bénévoles ;
- Le taux d'encadrement est au minimum de 2 adultes dont un professionnel. Les parents peuvent accompagner et comptent dans le taux d'encadrement de notre association parentale ;
- Encadrants non professionnels : parents ou bénévoles doivent fournir 1 attestation d'honorabilité à l'association ;
- Prendre les fiches d'inscription de chaque enfant ;
- Emporter le sac de sortie contenant la pharmacie, les recharges, l'eau et un téléphone portable rechargé.

Les transports

Pour le transport en véhicule, préciser sur la fiche de sortie :

- Le type de véhicule utilisé : mini-bus de l'association, bus extérieur ou véhicule d'un parent ;
- Le chauffeur (3 ans de permis minimum) : photocopier son permis de conduire ;
- Vérifier l'assurance du véhicule ainsi que le contrôle technique.

Les parents installent eux-mêmes le siège auto homologué de leur enfant le jour de la sortie dans le véhicule désigné par la ou le responsable et s'assure de sa correcte installation.